



Tal Ar

Auprès des Sonneurs

sonerien

magazine municipal d'informations de Plozévet



SOLIDAIRES !

« **Solidarité :**
sentiment qui pousse
les hommes à s'apporter
une aide mutuelle »
(Le Petit Larousse).

C'est une définition
parmi d'autres, car
le mot solidarité
recouvre bien
des concepts.

Est-ce de la sympathie, de la compassion, du dévouement, de l'humanité, de la générosité ? C'est tout cela à la fois et sans doute bien plus encore. Est-on solidaire par obligation pour se donner bonne conscience, est-ce par générosité naturelle parce qu'on ne peut pas rester insensible à la difficulté des autres, est-ce parce que notre éducation nous a appris à nous intéresser aux autres ?

Tout cela se résume en fait à un seul mot : humanisme ; c'est-à-dire mettre l'être humain comme valeur au-dessus de tout, lui garder ou lui rendre sa dignité, le respecter comme il doit aussi vous respecter.

Ce sont du reste les principes fondamentaux de notre République : tous les hommes naissent libres et égaux en droits - il s'agit seulement de les mettre en pratique.

C'est à partir de cette réflexion qu'un week-end « solidarité » a été organisé dans notre commune, non pas pour donner une leçon de morale, mais pour démontrer qu'il n'est pas si difficile que cela de s'ouvrir les uns aux autres.

On recommencera !

■ Jeannine Bourhis, Gaby Péton

Note du comité de rédaction du Tal Ar Sonerien

Autres temps, autres mœurs ! Il a paru au comité de rédaction du Tal ar Sonerien qu'il était temps de changer la formule de parution de notre gazette pour la rendre plus complète, plus agréable à lire, plus illustrée, plus gaie. Pour ce faire, nous aurons des photos en couleurs – ce qui coûte plus cher...

Pour ne pas grever notre budget, nous allons donc réduire le nombre de nos parutions à trois cette année 2006, et à deux à partir de l'année prochaine - ce qui aura également l'avantage de nous permettre de peaufiner le contenu du bulletin.

Comptes administratifs 2005 et budget 2006

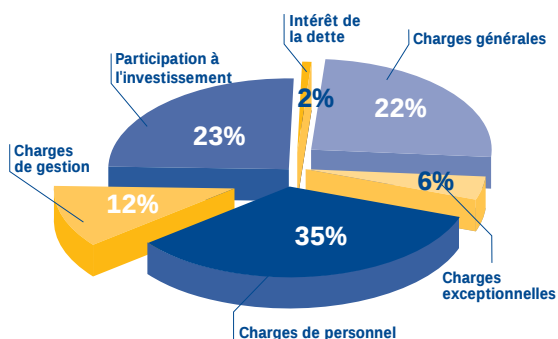
Comme chaque année avant le 31 mars, les élus municipaux se sont livrés à quelques exercices comptables. Ce débat, préparé par le maire et le bureau municipal, a permis à l'assemblée d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune, de discuter des orientations budgétaires en projetant pour les années à venir les réalisations à mettre en œuvre.



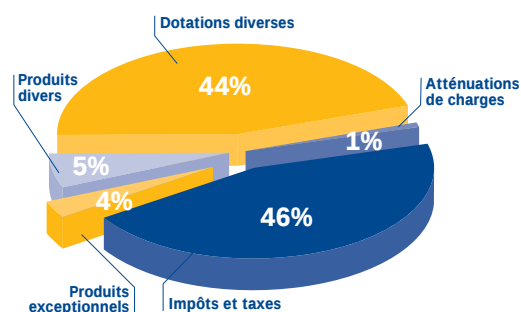
Le compte administratif fonctionnement 2005

	Dépenses	Recettes	Excédent de l'exercice
2003	1 210 375 €	1 763 737 €	530 612 €
2004	1 403 015 €	1 882 969 €	479 954 €
2005	1 501 592 €	1 945 540 €	443 947 €

Principaux postes de dépenses de fonctionnement



Principaux postes de recettes de fonctionnement



Le compte administratif investissement 2005

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
2003	804 272 €	703 710 €	-100 561 €
2004	4 188 756 €	4 460 574 €	271 818 €
2005	1 310 870 €	1 801 735 €	490 865 €

Par rapport à la prévision budgétaire, l'exercice 2005 s'est déroulé favorablement. Toutefois, si le supplément de recettes de fonctionnement de 100 000 € (444 000 € contre 347 000 €) est normal et correspond aux résultats d'une

gestion prudente, le supplément de 490 000 € au budget d'investissement est essentiellement constitué par la réalisation d'un emprunt de 450 000 € débloqué en cours d'exercice par anticipation pour parer à une éventuelle

hausse des taux d'intérêt. Cette somme aurait dû être employée en fin d'année si quelques chantiers (Espace Pierre Trépos, église) n'avaient pris un certain retard.

Le budget primitif 2006

Fonctionnement B.P. 2006 (chiffres annoncés)

Dépenses

Charges à caractère général	491 000 €
Charges de personnel et frais assimilés	743 000 €
Virement à la section d'investissement / résultat positif	265 000 €
Autres charges de gestion courante	326 000 €
Charges financières	37 000 €
Charges exceptionnelles	5 000 €
Total	1 867 000 €

Recettes

Atténuations de charges (remboursements salaires)	18 000 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	101 000 €
Travaux en régie	5 000 €
Impôts et taxes	841 000 €
Dotations, subventions et participations	876 000 €
Autres produits de gestion courante	24 000 €
Produits exceptionnels	2 000 €
Total	1 867 000 €

Le budget de fonctionnement 2006 comporte quelques nouveautés marquantes par rapport aux exercices antérieurs.

Le résultat annoncé est en baisse de 80 000 € comparativement au prévisionnel 2005 :

- Une contribution de 30 000 € en subvention d'équilibre à l'opération de construction des logements sociaux de Pen ar Prat,
- L'inscription, au bénéfice du budget assainissement de la communauté des communes, d'un fonds de concours de 20 000 € pour la modernisation de la station de PLOZEVET (filère boues),
- L'intégration, pour la première fois, des déficits 2005 et 2006 du fonctionnement de la salle Avel-Dro pour 43 000 €, expliquent cette différence.

La mise en service des nouveaux équipements communaux va entraîner une baisse prévisible de notre capacité d'autofinancement d'environ 120 000 € qui s'explique par la réduction de la compensation sur la taxe professionnelle versée par la communauté des communes et par la prise en compte du remboursement de l'emprunt communautaire puis du coût de fonctionnement en fluide et en personnel de ces nouveaux équipements.

Toutefois, nos ratios de gestion et, plus globalement, notre situation financière demeurent à des niveaux tout à fait satisfaisants.

Pierre Plouzennec
Maire

Investissement B.P. 2006

Opérations d'ordre	00 000 €
Emprunts et dettes assimilées	84 000 €
Immobilisations incorporelles	48 000 €
Immobilisations corporelles	275 000 €
Constructions	1 198 000 €
Aménagements	320 000 €
Divers	4 000 €

Total des dépenses 1 929 000 €

Solde reporté	491 000 €
FCTVA	63 000 €
Ressources propres	710 000 €
Emprunts	
Subventions	589 000 €
Immobilisations	47 000 €
Divers	29 000 €

Total des recettes 1 929 000 €

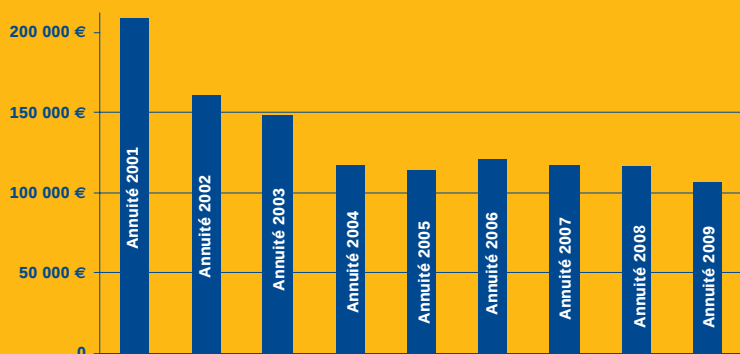


Les investissements de l'exercice sont essentiellement le prolongement des opérations engagées depuis quelques années : achèvement du chantier de l'église, opérations de voirie, Espace Pierre Trépos, etc. Les nouveautés pour 2006 sont : l'inscription de 200 000 € pour la **construction d'une nouvelle salle associative au stade de la Trinité** et la constitution d'une provision de 40 000 € pour la révision du plan local d'urbanisme.

Le niveau des recettes du FCTVA (remboursement de la TVA sur les investissements) est relativement faible. Il va progresser très sensiblement en 2007 et en 2008 du fait des investissements réalisés.

L'état de la dette

Evolution prévisible de l'annuité (intérêts et capital)



La pression de la dette reste bien maîtrisée malgré l'importance des investissements réalisés, ceci grâce à la part de notre autofinancement et au montant des subventions obtenues. Il nous faut être conscient que, tant pour la salle Avel-Dro que pour l'Espace Pierre Trépos, nous avons pu bénéficier in extremis de fonds publics à des niveaux désormais révolus. Une telle opportunité et la conjonction de taux d'intérêt faibles et de coûts de construction encore raisonnables justifient amplement les choix que nous avons faits.

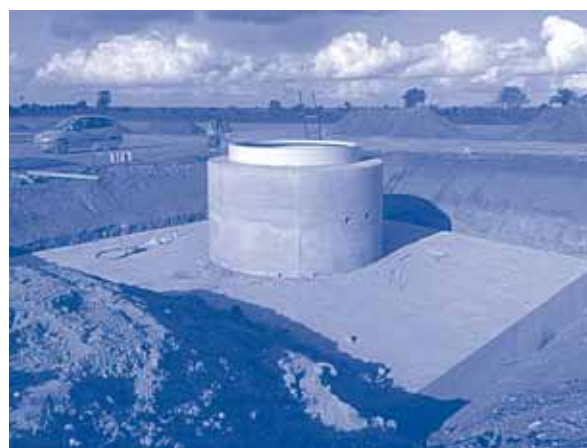
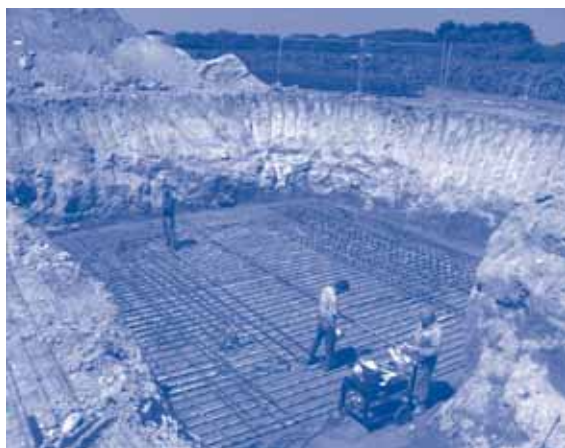
chantier...

Ouverture prochaine du parc éolien de Kerigaret

La Compagnie du Vent s'apprête à démarrer son projet de parc éolien au nord est de la commune.

🌀 1ère étape : Réalisation des fondations

Le terrassement des fouilles est la première étape, elle consiste à creuser le sol jusqu'à une certaine profondeur permettant d'enterrer la fondation et d'atteindre un sol suffisamment résistant.



La fondation est composée d'un radier et d'un fût.

🌀 2ème étape : Assemblage des éoliennes



L'entreprise chargée du lot génie civil réalise des aires de grues de part et d'autre de la fondation remblayée à partir desquelles sont ensuite assemblés les divers éléments de l'éolienne.





Le maniement de la nacelle doit s'effectuer avec d'infinies précautions, son montage ne peut se faire que sous certaines conditions de vents.



Le rotor est ensuite monté et fixé à la nacelle

Le chantier de construction du parc éolien de Kerigaret s'ouvre en août. Porté par la Compagnie du Vent, leader français en énergie éolienne, le projet consiste en l'implantation de 8 éoliennes d'une puissance unitaire de 1,75 mégawatt sur les communes de Plozévet, Mahalon et Guiler-sur-Goyen. L'implantation des éoliennes prévoit deux alignements parallèles de 4 éoliennes selon un axe nord-ouest/sud-ouest. Les éoliennes sont distantes l'une de l'autre de 150 mètres et les deux alignements de 1 km. Les "machines" sont situées à 500 m de tout riverain. Leur taille, avec les pales, culminera à 100 m au-dessus du sol. Le raccordement au réseau électrique 20 000 volts se fera en souterrain, vers, d'une part, le poste source d'Audierne à 10 km, et, d'autre part, une ligne existante à 500 m. La production électrique escomptée est de 37 millions de Kwh correspondant à la consommation domestique de 15 000 personnes environ.



Arts et Vie

Les travaux de réalisation de la résidence de tourisme "Arts et Vie" avaient débuté le 13 février dernier...

Ce projet avait été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par les élus et par la population. Suite à une requête en annulation déposée par un couple de riverains (propriétaires d'une résidence secondaire) à l'encontre des deux délibérations du conseil autorisant cette réalisation, le tribunal administratif de Rennes a décidé de suspendre le permis de construire. C'est sur la loi Littoral que s'est appuyée l'ordonnance : **"Le projet n'est pas une activité économique nécessitant une telle proximité du littoral"...** **"L'extension non limitée de l'urbanisation et la non création d'un hameau nouveau sont de nature à créer un doute sérieux quant à la légalité du permis".** Les travaux sont donc arrêtés. La population plozévetienne et des communes environnantes ne comprend pas ! Preuve en est la mobilisation massive de la population (signature d'une pétition, création d'un comité de défense, manifestation de soutien, opération "ville morte"...

Analyse du dossier par le Maire, Pierre Plouzenec

« Le juge du tribunal administratif de Rennes a ordonné la suspension du permis de construire de la résidence parce qu'il exprimait un doute sérieux sur la légalité de ce permis au motif qu'il était considéré dans les espaces proches du rivage et ne constituait pas une extension limitée de l'urbanisation et qu'il ne s'inscrivait pas en continuité avec l'urbanisation existante.

Cette appréciation, provisoire, est susceptible d'être infirmée dans le jugement au fond. Nous devons, pour cela, argumenter notre défense et démontrer que le projet, dans sa globalité, c'est-à-dire en incluant le permis de construire de la résidence, les deux révisions de Penity et Kerrien, ainsi que la modification pour le secteur de Kergabet, constitue un ensemble cohérent et traduit la volonté d'une meilleure gestion du territoire communal.

Le développement du secteur touristique marchand (résidences de tourisme, locations, gîtes ruraux et hôtels) correspond à un choix d'occupation du littoral bien plus économe en termes d'espace et de territoire et bien plus démocratique, car il permet à des personnes qui n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété de bénéficier de loisirs dans des conditions optimales.

En effet, d'après les chiffres du comité départemental de tourisme, la commune de PLOZEVET compte bientôt 600 résidences secondaires (elles permettraient d'y loger la totalité de notre population permanente) pour une fréquentation estimée à moins de 30 000 nuitées. Le projet de résidence de tourisme de Kerrien ne compte qu'une trentaine de constructions nouvelles comprenant 84 logements pour environ 450 lits d'hébergement. Si on suppose que, pendant sept mois, la fréquentation moyenne de la résidence sera de 60 %, nous obtenons près du double de la fréquentation, et donc des retombées générées par nos résidences secondaires. Cela suffit à démontrer l'intérêt pour la commune de favoriser la diversification de nos modes d'hébergement.

L'incidence du projet sur notre environnement et son impact sur l'urbanisation de notre littoral, sont infimes. Nous sommes clairement au cœur de ce qu'il est convenu d'appeler pudiquement « un conflit d'usage » qui oppose l'intérêt collectif d'une population liée à son territoire et l'intérêt particulier supposé de riverains qui n'attendent de ce territoire qu'un cadre de villégiature pour échapper temporairement au stress de la vie citadine. Les arguments de défense de l'environnement et autres généralités ne font guère illusion.

C'est pourtant bien sur ces arguments que la commune pourrait être condamnée.

La « loi littoral » est la réaction nécessaire pour faire face à une urbanisation galopante du littoral français. Malheureusement, l'imprécision volontaire du texte, l'absence de cadre réglementaire précisant l'application de la loi et la judiciarisation de notre société créent un mélange détonant qui paralyse totalement le développement des communes littorales.

Nous aurons cependant à cœur de tenter de démontrer au juge le bien-fondé de ce projet, tant au regard de l'esprit de la « loi littoral » qu'en raison de la nécessité qu'il représente par rapport au maintien d'une activité économique sur notre territoire ».



Le maire, Pierre Plouzenec accueille les manifestants.

Quelques témoignages de soutien

Ambroise GUELLEC

*(Maire de Pouldreuzic,
Député Européen)*

« Je tiens à redire mon soutien total à la réalisation du village de vacances projeté par l'association Arts et Vie sur la commune. Il s'agit d'un dossier exemplaire sur le plan du développement touristique, de nature à bénéficier, bien sûr, d'abord à la commune, mais également à la région environnante.

De plus, sa conception correspond bien au type de tourisme, profitable à notre économie autant respectueux de notre identité, de notre culture et de nos terroirs, que nous cherchons à promouvoir dans notre région. Il me paraît, d'autre part, surprenant que la juridiction administrative, dans sa décision récente, ait fait prévaloir l'intérêt particulier de propriétaires proches du site d'implantation sur l'intérêt général Ceci amène à considérer que la Loi Littoral, louable dans ses intentions, se révèle souvent une catastrophe juridique dans son application ; les textes ultérieurs, et notamment la Loi SRU, n'ont fait que rajouter aux risques de blocage des projets de qualité, importants pour le développement durable de nos territoires littoraux, dès le moment où ils dérangeant tel ou tel intérêt particulier (quel qu'en soit le degré de légitimité). Les deux notions "d'espace proche du rivage" et de "coupure d'urbanisation", utilisés juridiquement dans un sens étroit de protection des zones dites naturelles, sont celles qu'il nous faudra considérer avec la plus grande circonspection si nous voulons éviter la stérilisation effective de nos communes littorales.

Il est permis d'espérer que le dossier de GIZC (Gestion intégrée de la zone côtière) de l'Ouest-Cornouaille permette de progresser sur ce plan vers des solutions raisonnables et surtout qu'il n'ajoute pas de nouvelles couches de contraintes inutiles ou nuisi-

bles ; il convient, pour le moins, qu'il contribue à débloquer la situation sur Plozévet. Quoiqu'il en soit, j'espère que la réalisation du projet de l'association Arts et Vie n'est que légèrement différée et que le jugement, au fond, que doit rendre le Tribunal administratif sur le dossier interviendra rapidement et de façon positive... »

Bernard PAILLARD

*(Directeur de recherche
au CNRS)*

« Je viens de prendre connaissance de l'arrêt du Tribunal administratif suspendant le permis de construire sollicité par l'association Arts et Vie. Je vous fais part de mon émotion devant cette décision, en espérant que votre commune obtiendra finalement gain de cause après examen du dossier quant au fond. Il ne m'appartient pas d'en juger. Même si vous savez, comme moi, que la loi littoral, aux intentions des plus louables, a pu donner lieu à des contentieux dont il est parfois bien difficile de comprendre sur quels critères le litige fut tranché. Et le flou de certaines notions a pu avoir pour conséquence de faire obstacle aux souhaits légitimes des résidents permanents des communes littorales d'aménager leur espace.

Malgré des projets respectant la qualité de leur vie et de leur environnement, dont ils sont, inutile de le préciser, les premiers bénéficiaires. J'espère que les précisions données par la circulaire du 14 mars 2006 quant à la qualification de certaines notions permettront de statuer favorablement sur le projet d'Arts et Vie. Ce qui autorisera la commune à poursuivre son développement harmonieux en relation avec une politique culturelle dont elle peut, à juste titre, être fière. Connaissant l'association Arts et Vie et sa résidence de Samoëns en Haute-

Savoie (où je me suis rendu en visite à des amis), je peux attester la satisfaction qu'en tirent tant les résidents que les riverains. L'intégration des bâtiments dans le cadre local, le calme des vacanciers, les animations culturelles proposées, tout concourt à faire de cette résidence un lieu où passer des moments agréables tout en se cultivant. Cette association culturelle, créée en 1955 par de grandes organisations du monde de l'enseignement et de la culture, développe une philosophie des vacances, des loisirs et de la culture dans laquelle les Plozévétiens, à mon sens, se reconnaîtront.

Ne sont-ils pas les héritiers d'un passé où l'École, la culture, la recherche les ont marqué à jamais ? Je ne sais si l'histoire singulière de Plozévet a pesé en sa faveur au moment où les responsables d'Arts et Vie ont souhaité créer un petit centre en Bretagne.

Mais si celui-ci voit finalement le jour, je pense qu'ils n'auront qu'à se féliciter de leur option. Et les Plozévétiens se verront confirmés dans leur souhait d'accueillir un tourisme familial de qualité sachant allier vacances et culture. L'identité plozévétienne en sortira renforcée, son rayonnement aussi. Ce sera une pierre de plus à l'édifice culturel de la commune riche de son passé scolaire, de son festival, de sa salle Avel-Dro, de son Espace Pierre Trépos.

Et, pourquoi pas de ses Rencontres CNRS que nous organisons ensemble. En espérant que la légitimité de votre projet soit reconnue, je vous assure de mon soutien total.»

La mobilisation des élus et de la population

Le 14 avril dernier, à l'Avel-Dro, était organisée une réunion publique. Dans la salle, plus de 350 personnes, un public hétéroclite, toutes générations confondues, composé de particuliers, de commerçants, d'acteurs socio-économiques, d'élus...

A la tribune, Pierre Plouzennec le maire, Yannick Le Moigne pour le Sioca; Annick Le Loch pour le conseil général; Michel Canévet président de la CCHPB, Jean-Baptiste Le Corre, président d'Arts et Vie venu présenter son projet et Loïg Gourvennec, l'avocat de la commune

A l'issue de cette réunion, un comité de défense a été créé. La première action des membres du comité a été de lancer une pétition dans tous les commerces et lieux publics de la commune et des communes environnantes.



Le 20 mai, manifestation de soutien au projet.

Après avoir recueilli près de 2500 signatures, ils profitaient ensuite de l'inauguration de l'Avel-Dro et de la présence de personnalités pour organiser un rassemblement d'abord au centre bourg (où les commerçants avaient symboliquement baissé leur rideau) puis ensuite aux abords de la salle, au moment de l'inauguration.

Michel Papaud, secrétaire général de la préfecture, y a reçu une délégation du comité pendant trois quarts d'heure.

Les Plozévétiens ont pu échanger avec le représentant de l'État. « **Les services de l'État ont été favorables à ce projet. C'est parce qu'ils ont vu qu'il s'inscrivait dans le cadre d'un développement durable de Plozévet. Maintenant, il faut étayer ce dossier par un schéma de cohérence territoriale (Scot) ou un plan local d'urbanisme (Plu)** », a commenté Michel Papaud.

Communiqué du Comité de défense



Le Comité de Défense lors du dépôt des signatures de la pétition à la Préfecture (la pétition reste ouverte...).

« Au nom de l'intérêt général, du dynamisme de l'économie locale et du maintien des services à la population, dans le respect des principes de défense de notre environnement et principalement de notre littoral, nous souhaitons la réalisation de la résidence "Arts et Vie" au lieu-dit Kerrien à Plozévet. »
(Texte de la pétition)

« Ce projet d'implantation d'une résidence "Arts et vie" fait aujourd'hui l'objet d'un recours devant le tribunal administratif. En défendant ce projet, les Plozévétiens ne sont en rien opposés à la loi Littoral, bien au contraire : ils sont les premiers défenseurs de la qualité du cadre de vie dans la commune en général et de la préservation de son littoral en particulier, et seraient donc également les premiers à s'opposer à tout projet qui porterait atteinte au littoral ou à l'environnement. Or, un examen attentif du projet montre que la résidence « Arts et Vie » ne constitue en rien une atteinte au littoral ni à l'environnement :

- Le bas du terrain sur lequel elle doit s'implanter est à 1,2 km du bord de mer
- Le haut du terrain est à 300 mètres du bourg, et sur ces 300 mètres existent déjà de nombreuses maisons
- Les constructions sont des maisons de petite taille dans le style local (rez-de-chaussée et toit à pente à

45° recouvert d'ardoise) qui s'intégreront donc naturellement dans le bâti existant, d'autant plus que le projet fait la part belle aux espaces verts.

D'autre part, ce projet aura un réel impact économique sur Plozévet et sa région

- Ouverture 8 mois par an dans un premier temps
Pas de restauration dans la résidence, donc utilisation par les résidents des commerces, restaurants, etc...
Utilisation des différentes infrastructures touristiques, culturelles, de loisirs.
- Création d'emplois : 5 permanents et 15 saisonniers.
Contribution au maintien des services publics, comme la poste.
- Piscine couverte pouvant, selon convention, être ouverte aux élèves des écoles de la commune sur le temps scolaire.

Face à une loi unanimement reconnue mais dont l'application est complexe et donc source de contentieux, la population de Plozévet exprime massivement dans la pétition en cours, son soutien à ce projet parce qu'il représente un élément important pour soutenir et développer l'économie forcément fragile d'une commune rurale **et parce qu'ils ont la conviction que ce projet respecte leur littoral**

C'est pour affirmer son soutien au projet et parce qu'il souhaite la reprise des travaux dans les meilleurs délais que le comité de défense constitué s'adresse aujourd'hui à tous les acteurs, élus et représentants de l'Etat. »

Comité de défense pour le projet "Arts et Vie"
BP 5, 29710 PLOZEVET / cdav_plozevet@yahoo.fr

2006, l'Office de Tourisme à la croisée des chemins...



Alexis Kerourédan, Bernadette Douirin et tous ceux qui furent les pionniers de notre office de tourisme (Syndicat d'initiative à l'époque) n'auraient sans doute pas imaginé ce que deviendrait au fil des années cette action qu'ils

développèrent avec tant de motivation et de conviction...

Assurément, aujourd'hui, nous tournons non pas une page, mais deux.

La première est le passage de témoin tout en douceur mais fort réussi de René Le Pape à Jean Guéguen à la présidence de l'association, René en restant le vice-président.

La seconde, est un rapprochement de tous les acteurs du monde du tourisme sur la Communauté de Communes.

Cette proposition a été validée à l'unanimité par les membres des membres

des trois offices de la communauté (Plozévet, Pouldreuzic et Plonéour).

Au 1er janvier 2007, nous devrions assister aux premiers pas de l'Office de Tourisme

du Haut Pays Bigouden (O.T.H.P.B.).

Parallèlement les offices existants se seront transformés en comités d'animation touristique.



Le mot du Président

« Vous l'avez certainement lu dans la presse, les Offices de Tourisme de Plozévet, Pouldreuzic et Plonéour Lanvern souhaitent se rapprocher afin de créer une entité commune. Ce rapprochement se ferait sous l'impulsion de la Communauté des Communes. Il s'agit en effet se donner une taille critique pour être visible de nos futurs visiteurs tout en mutualisant nos moyens et compétences. Et puis n'est il pas normal que des structures qui profitent à l'ensemble du canton soient gérées au niveau de la Communauté de Commune ?

Vers un nouveau tourisme

Depuis quelques années nous voyons les modes de consommation touristique évoluer en profondeur : séjours fractionnés, usage des nouvelles technologies, demandes d'activités culturelles variées, souhait de convivialité et d'authenticité ... Il faut y répondre.

A Plozévet nous avons de nombreux atouts : notre dynamisme culturel et notre environnement naturel. Quelques lacunes également sont à noter : les prix, la protection de notre environnement et l'éloignement des grands centres urbains.

Merci René !

Je profite également de ce papier pour remercier René Le Pape qui a pendant 9 ans présidé notre association. Lors de l'assemblée générale du 28 mars 2006, il nous a annoncé qu'il renonçait à son mandat. René est entré au conseil d'administration de l'Office en 1992. Il y a assuré la fonction de secrétaire jusqu'au 12 décembre 1997, date à laquelle il est devenu président.



Un sens de l'écoute, du dévouement, de la rigueur et un grand sens de l'organisation : René a su faire évoluer notre Office vers une structure encore plus efficace et professionnelle. Il a également cherché à préserver une véritable convivialité entre les bénévoles de l'association.

J'ai personnellement toujours été admiratif du nombre de personnes qu'il réussissait à mobiliser pour nos différentes manifestations ! Même si nous comprenons ses motivations, nous regrettons très vivement son départ et nous ferons en sorte de continuer le travail qu'il a commencé.

Le Village vacances "Art et vie"

Ce projet a démarré il y a deux ans. Malgré les problèmes judiciaires nous espérons qu'il verra bientôt le jour. 440 lits, ouvert de février à la Toussaint, pour le tourisme et pour le développement économique de la commune en général ce sera un nouveau souffle. »

Jean Guéguen - jean.gueguen@plozevet.org

Solidaires en fait...

Les 13 et 14 mai 2006, nous avons organisé un week-end autour de la solidarité entre les citoyens de notre commune. Environ 300 personnes ont participé aux festivités (café philo, marché de la solidarité, concert de musique, marche et randonnées, balade botanique, ateliers d'échanges de savoirs) et ont témoigné par leur élan, leur participation et par leurs échanges, contribuant dans les faits au succès de cette première rencontre.

Bien sûr, nous n'avions pas attendu ce week-end pour entendre les besoins d'aide de nos administrés, et créer un transport collectif, un accompagnement aux devoirs... Des associations, comme, par exemple, l'ADMR, jouent localement et à longueur d'année ce rôle de solidarité de proximité.

La fracture sociale, l'isolement et la solitude et leur cortège de maux frappent de plein fouet chaque jour un peu plus nos voisins, nos amis. Nous avons décidé de dire non à la fatalité, à la résignation et à l'indifférence. Voilà pourquoi, nous avons décidé d'agir. Nous, élus, parents, acteurs sociaux et associatifs partageons le même quotidien, mais le quotidien n'est pas le même pour tous. Nous refusons les injustices et c'est ensemble que nous partagerons aujourd'hui et demain.



Déjà, cet événement, qui se voulait être autre chose qu'un feu d'artifice, commence à produire ses effets ; nous accueillons déjà des idées nouvelles à créer dans la commune, ou à mettre dans le "panier" d'un programme d'un week-end à venir.

Les associations qui ont participé à notre week-end nous ont donné une belle leçon de modestie et d'énergie, des gens de terrain qui, jour après jour, accompagnent les personnes en difficultés ; handicapés, laissés pour compte...

Qu'ils en soient ici remerciés : Rémy Bozec, Michelle Pochic, Annaig Bayard, Houssine Jobeir, et tous les autres.

TAL Ar
Auprès des Sonneries
sonerien

10

magazine municipal d'informations de Plozévet



en bref...



"Mãnjer ar re goz"

Vous avez 70 ans ou plus.
Retenez d'ores et déjà la date du **lundi 4 septembre 2006 à midi.** Comme tous les ans à pareille époque, le Centre Communal d'Action Sociale prépare activement le repas des anciens qui aura lieu cette année dans un nouveau cadre, à la Salle culturelle Avel-Dro.

Vous recevrez votre invitation par la poste avec un coupon-réponse à retourner en Mairie. Cependant, compte tenu de la difficulté à maintenir à jour notre fichier, il est possible que vous ne receviez pas d'invitation.

Dans ce cas, merci de vous adresser aux services d'accueil de la Mairie qui se chargeront de réparer cet oubli...



MONDIAL'FOLK

du 17 au 22 août

25 groupes - 800 artistes

> 02 98 91 45 45 <http://www.mondialfolk.org>

Sortir CET ETE

11

JUILLET 2006

Sam. 1er	Office de Tourisme	Maquillage enfants (le matin)
Jeu. 6	Office de Tourisme	Randonnée pédestre accompagnée
Sam. 8	Office de Tourisme	Maquillage enfants (le matin)
Dim. 9	FNACA	Tournoi de pétanque
Jeu. 13	Office de Tourisme	Randonnée pédestre accompagnée
Ven. 14	La Ploz	Fest noz
Sam. 15	Office de Tourisme	Maquillage enfants (le matin)
Dim. 16	Lesneut	Repas de quartier
Jeu. 20	Office de Tourisme	Randonnée pédestre accompagnée
Jeu. 20	Four à pain Keristenvet	Soirée contes
Sam. 22	Office de Tourisme	Maquillage enfants (le matin)
Sam. 22	AWEN	Fest Noz à l'Avel-Dro
Jeu. 27	Office de Tourisme	Randonnée pédestre accompagnée
Jeu. 27	Office de Tourisme	Journée conviviale (Place H. Normant)
Sam. 29	Office de Tourisme	Maquillage enfants (le matin)
Sam. 29	Pors-Canté	Fête de Pors-Canté

AOÛT 2006

Jeu. 3	Office de Tourisme	Randonnée pédestre accompagnée
Ven. 4	Office de Tourisme	Fest Noz à l'Avel-Dro
Sam. 5	Office de Tourisme	Maquillage enfants (le matin)
Dim. 6	Chasse Plozévétiennne	Concours de pétanque
Jeu. 10	Office de Tourisme	Randonnée pédestre accompagnée
Jeu. 10	Four à pain Keristenvet	Soirée contes
Sam. 12	Office de Tourisme	Maquillage enfants (le matin)
Mar. 15	La Ploz (salle H Le Moal)	Souper et bal populaire
Mar. 15	Amicale Sapeurs-pompiers	Concours de pétanque
Jeu. 17	Office de Tourisme	Randonnée pédestre accompagnée
Du jeu. 17 au mar. 22	Office de Tourisme	MONDIAL'FOLK Festival mondial de folklore
Sam. 19	Office de Tourisme	Maquillage enfants (le matin)
Lun. 21	Chasse Plozévétiennne	Concours de galoche
Jeu. 24	Office de Tourisme	Randonnée pédestre accompagnée
Sam. 26	Lesneut	Maquillage enfants (le matin)
Jeu. 31	Office de Tourisme	Randonnée pédestre accompagnée



Bon vent à L'AVEL DRO !



18 novembre 2005 : effervescence face à l'Ecole Georges Le Bail à Plozévet. L'« Avel-Dro », le tout nouveau Centre Culturel du Haut Pays Bigouden, ouvrait pour la première fois ses portes à l'occasion des rencontres du CNRS. Le démarrage se faisait ensuite sur les chapeaux de roue, car depuis cette date, ce sont plus de 10000 personnes qui l'ont fréquenté (concerts, spectacles, fest-noz, théâtre, assemblées générales, cinéma, conférences, réunions etc), preuve que ce nouvel équipement correspondait bien à un besoin de la population.

Les réactions recueillies ont été, à la quasi-unanimité, très élogieuses. Sans tomber dans le « chistrou » et le tape-à-l'œil, la salle est élégante et, aux dires de ceux qui ont l'oreille musicale, l'acoustique parfaite - ce qui n'état pas une mince gageure. En début de cette année, la salle a bénéficié d'un calme relatif. Ce qui a permis aux différentes entreprises d'effectuer quelques réglages. Cette période a également été mise à profit par les élus plozévétiens pour aller plus loin dans leurs réflexions sur les moyens humains à mettre en œuvre pour le bon fonctionnement dont ils ont la charge. Après la désignation de Gérard Gadonna comme élu référent de l'équipement, c'est ensuite le choix d'un régisseur technique qui fut validé par la commune de Plozévet. Bienvenue à Laurent Polteau aux commandes de l'Avel-Dro.

Du 18 novembre 2005 (jour d'ouverture) jusqu'au 27 mai, l'Avel-Dro a ouvert 45 fois ses portes, totalisant déjà plus de 10000 personnes

11	concerts	2820
6	représentations théâtrales	1680
4	fest-noz ou fest-deiz	1300
4	spectacles folkloriques	1170
5	réunions associatives	850
3	réunions publiques	680
3	réunions d'entreprises	600
3	conférences	360
1	exposition	300
5	séances cinéma	650



Laurent Polteau et Gérard Gadonna



Gilles Servat



Ballet de l'Oural

Après une courte période d'accalmie, les activités reprenaient de plus belle avec, pour n'en citer que quelques unes, les 10 ans de la Fête de l'accordéon de DIHUN, les spectacles de danse initiés par Tamm-Kreiz, les concerts de Gérard Delahaye et de Anne Vanderlove (dans le

cadre du week-end de la solidarité), puis, fin mai, la semaine inaugurale de la salle avec toute une série de manifestations orchestrées par les associations communales et communautaires. L'Avel-Dro recevait, entre autres, un show de hip hop de la Compagnie « S'Poar », un fest-noz

animé par Balafen, une séance de cinéma, le concert de Gilles Servat, des cosaques de l'Oural... C'est environ 1500 personnes qui ont répondu « présent » à l'invitation de la Communauté de communes.

Le samedi 20 mai, l'Avel-Dro était porté officiellement sur les fonts baptismaux à l'occasion d'une inauguration en grande pompe. Officiels, élus des communes d'Ouest-Cornouaille, représentants d'associations... tous étaient venus fêter l'ouverture de cet outil qui souffle un vent de culture sur ce bout de Cornouaille.

A la tribune avaient pris place Michel Papaud, secrétaire général de la Préfecture, Ambroise Guellec, député européen (co-initiateur de ce projet alors Président de la Communauté de communes), Hélène Tanguy, Députée, Jeannick Moriceau, Vice-présidente du Conseil régional, Annick Le Loch, Vice-présidente du Conseil général, Michel Canévet, Président de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et Pierre Plouzennec, Maire de Plozévet. **Outil de promotion, outil de développement culturel pour tous, outil d'aménagement d'un territoire :** les termes n'ont pas manqué lors des allocutions des personnalités présentes pour définir cet équipement dont le statut communautaire est unique dans le Finistère (hormis celui de Brest communauté).

Après cette période de lancement puis de rodage, il va maintenant falloir réfléchir sérieusement à son avenir. N'oublions pas que cette salle, voulue par la Communauté de Communes qui en a porté le projet, est comme son nom l'indique, à vocation sociale et culturelle. En ce qui concerne le volet social, les choses semblent bien enclenchées, puisque les associations de Plozévet, de la CCHPB et d'ailleurs ont déjà organisé des manifestations auxquelles le public a été très sensible. Le côté culturel n'a pas été oublié non plus puisque nombre de ces manifestations portaient sur la danse et la musique. Il s'agit maintenant de définir un « projet culturel », une sorte de fil rouge qui nous guiderait dans l'élaboration de notre programmation. Il n'est pas question d'enlever aux utilisateurs le choix de leur spectacle, bien sûr, mais de savoir s'il nous faut mettre l'accent sur une activité particulière : la musique ? la danse ? le cinéma ? le théâtre avec les enfants des écoles ? autre chose ?



Inauguration le 20 mai

« ... Si la construction est achevée, l'élaboration du projet culturel est encore en cours. Nous sommes ambitieux mais prudents, passionnés mais raisonnables et notre réussite nécessitera d'expérimenter une alchimie qui consiste à rapprocher les acteurs, susciter de nouvelles ambitions pour attirer un public et promouvoir la pratique et la diffusion de nouvelles expressions culturelles. L'État, la région, le département ont soutenu cette réalisation. La contrepartie de ce soutien est notre engagement à faire de l'AVEL-DRO un outil structurant pour le développement culturel du territoire. Je crois pouvoir témoigner de la volonté de la communauté des communes et de son nouveau président, Michel CANEVET, pour respecter cet engagement... » (Extrait du discours prononcé par Pierre Plouzennec, lors de l'inauguration)


AVEL-DRO
CENTRE CULTUREL
DU HAUT PAYS BIGOUDEN

Accueil
Renseignements
Réservation de la salle :
Centre Culturel Avel-Dro
39B, avenue Georges Le Bail
29710 PLOZEVET
02 98 91 38 07

avel-dro@plozevet.fr





L'ESPACE PIERRE TREPOS opérationnel

**Au rez-de-chaussée,
la maison
de l'enfance**

Tél. 02 98 91 44 12

Couleurs chaudes, pièces lumineuses, peu bruyantes et spacieuses... Le coin voiture attire beaucoup d'enfants, mais aussi le coin lecture et jeux de société, et de temps en temps pour se relaxer un peu, un dessin animé...

La garderie

environ 15 enfants fréquentent la garderie périscolaire. Certains arrivent tôt le matin et y reviennent également le soir, permettant ainsi à leurs parents de vaquer tranquillement à leurs occupations. « Les nouveaux locaux nous permettent de proposer aux enfants des activités calmes », ajoutent les animatrices. Les locaux ont un accès direct à la cour de l'école. Matin et soir, l'entrée des parents se fait par l'avenue Georges Le Bail.



Le Centre de loisirs

Après l'effort, le réconfort, les vacances ! L'Espace Pierre Trépos accueillera le centre de loisirs qui fonctionnera à la journée ou à la demi-journée du 10 juillet au 25 août.

Ouverture de 9h à 17h30. Possibilité de garderie le matin à partir de 7h15 le soir jusqu'à 19h.

**Renseignements et Inscriptions
au centre de loisirs ou à l'ULAMIR
(02 98 74 27 71)**

Le RAM (Relais d'Assistance Maternelle)

Ce service est géré par l'Ulamir du Goyen en collaboration avec la mairie de Plozévet, et s'adresse tout particulièrement aux enfants âgés de 0 à trois ans. C'est également un service en direction des assistantes maternelles et parents pour tout ce qui concerne législation, statut, formation et informations diverses.

Pour tout renseignement, téléphoner à l'Ulamir du Goyen au 02 98 74 27 71.

Au premier étage, la médiathèque

Tél. 02 98 91 37 03

Cela s'est fait en douceur. Au mois de mai, « notre bonne vieille bibliothèque municipale », en se déplaçant de quelques dizaines de mètres, s'est transformée en une infrastructure de pointe, pluridisciplinaire et ouverte sur le monde et les techniques modernes d'accès au savoir : la médiathèque. Que les traditionnels « avaleurs de bouquins » se rassurent cependant. En effet, si la révolution technologique en renouvelle, certes, radicalement les formes, l'écrit n'appartient pas à une époque révolue. Contrairement à ce que prétendent certains, le livre n'est pas en recul, bien au contraire !



Équipement public, d'une exceptionnelle qualité et d'une très grande modernité, ce nouvel équipement est une réalisation de première importance pour notre commune.

Il s'agit là, pour les Plozévétiens d'un véritable service public, de nature à faire reculer les inégalités culturelles et sociales.

Plutôt que de vous décrire ici cette belle réalisation, une suggestion : et si vous passiez nous rendre visite ? Nous vous y attendons.

mediatheque@plozevet.fr

Les horaires d'ouverture inchangés pour l'instant, seront maintenus pour les vacances d'été.

- Mardi 14h00 / 17h00
- Mercredi 10h30 / 12h00
- Jeudi 14h00 / 15h00
et 17h00 / 19h00
- Vendredi 14h00 / 17h00
- Samedi 10h30 / 12h00

Possibilité avec un abonnement adulte d'utiliser la connexion internet.
(Gratuit pour les demandeurs d'emploi désirant se connecter sur le site A.N.P.E.).

15

Au second étage, un centre d'hébergement

Tél. 02 98 91 30 10

Un coin tranquille, aménagé avec goût où il fera bon se reposer, voilà une suite logique des excellentes relations que nous avons toujours entretenues depuis plusieurs décennies avec « la colo » (UFOVAL). 34 lits (5 chambres à 6 lits et 2 à 2 lits). Hors période d'occupation par les jeunes « colons », la municipalité a décidé de mettre cet équipement à la disposition des associations qui en feraient la demande sous forme de convention de location. Les Boulinerien et le Mondial'Folk l'ont déjà testé (avec succès, selon les premiers locataires) pour loger des groupes qui se produisaient à l'Avel-Dro, juste en face.



Chaque année, dans une ambiance conviviale, Christian Jollivet, (Maire de Guiler) et Pierre Plouzennec (Maire de Plozévet) font procéder au tirage au sort pour désigner les jurés d'Assises.

Une formalité, en quelque sorte ! En cet instant, personne n'imagine ce qui va se passer par la suite. Un administré plozévetien, désigné par le sort, nous rappelle qu'il ne s'agit plus cette fois-ci d'une simple formalité. Il nous a proposé de livrer ici son témoignage et nous l'en remercions.
Avec lui, pénétrons au Palais de justice.



“

Huit heures trente, un lundi matin « Salle des pas perdus » du Palais de justice de Quimper, des hommes et des femmes marchent silencieusement ou papotent discrètement. Pour beaucoup, c'est la première fois qu'ils ont gravi les marches du palais et franchi la porte de cet imposant édifice, à l'allure de temple d'un autre âge, tout en granit austère, peu engageant. On essaie de reconnaître quelqu'un... L'ambiance est tendue.

Toutes ces personnes représentent le jury populaire (créé en 1792) pour la nouvelle session d'Assises. La Cour d'Assises est la seule instance, en France, où les citoyens sont appelés à juger.

Avant d'arriver en ce lieu, il y a eu un tirage au sort (tous les ans), à partir des listes électorales et qui est fait au cours d'une séance du conseil municipal. Il faut avoir au minimum 23 ans. Le nombre des jurés varie selon l'importance de la commune. Il peut y avoir aussi des regroupements de communes (Ex : Plozévet - Guiler-sur-Goyen). Chaque personne désignée reçoit ensuite une information écrite du maire de sa commune. On ne peut pas dire que l'on saute de joie à cette nouvelle ! Reste l'espoir de ne pas être désigné pour une session...

Un jour, quand on y pense le moins, on reçoit une convocation pour la nouvelle

session d'assises. (une par trimestre en général). En fait, on a été désigné par un nouveau tirage au sort pour faire partie des 52 jurés prévus de la nouvelle session d'Assises.

Le choc ! La perspective d'une galère ! Quelque part on en veut au hasard du tirage au sort ! Pourquoi moi ? Je n'ai pas de chance ! Je n'ai pas envie de juger !... Je n'y connais rien !... Envoyer des gens en prison ???...

Course aux informations... Internet... Moteur de recherche sur le mot « Juré ». Retour au cours d'instruction civique et de droit... Contact avec d'anciens jurés... Beaucoup d'informations mais l'angoisse demeure... Pas d'excuse valable pour être dispensé et en plus l'amende pour celui qui ne se présente pas est dissuasive ...

Retour au calme... Bon, il faut y aller ! Cela fait parti du devoir de citoyen. L'existence du jury populaire montre que nous sommes dans un pays démocratique. Le législateur a voulu impliquer le citoyen dans la justice pour les affaires de crimes.

Et on est là aujourd'hui... Je regarde cette porte immense, au fronton de laquelle est gravée en lettres d'or : Cour d'assises. Cette juridiction fait toujours un peu peur. Elle évoque des procès historiques, les longues années de prison, le

bagne, la peine de mort. Combien de personnes ont vu leur vie bouleversée derrière cette porte ?

Les jurés se regardent. On tente d'ébaucher un début de conversation sans doute pour essayer de trouver un dérivatif à notre stress. Beaucoup disent qu'ils n'ont pas bien dormi, moi non plus.

Intermède : des employés arrivent pour prendre leur travail. Ils nous jettent un regard rapide, étonnés sans doute de voir tant de monde et après avoir sacrifié au rituel de la « pointeuse » gagnent leur bureau après une montée sportive par le grand escalier.

On attend toujours... Et tout à coup, la grande porte de la Cour d'assises s'ouvre et un huissier apparaît une feuille à la main. A l'appel de son nom chacun entre sagement dans la salle. On a l'impression d'être un peu des lycéens ou des étudiants, le jour de l'examen. On s'assoit sur les bancs recouverts de tissu bleu et on attend. Quel silence ! Je crois que chacun a peur de faire une gaffe et de se faire rabrouer. Le greffier, (robe noire et col blanc) se place dans son box à notre droite, en bas de la tribune. Trois personnes s'installent sur le haut de la tribune. L'une d'entre-elles est revêtue de rouge : c'est le Président. Il se présente et nous souhaite la bienvenue.

Le greffier fait un contre-appel avec énoncé de divers renseignements (date de naissance, profession...) que chacun doit confirmer ou infirmer. Il s'agit en fait d'établir la liste définitive de jurés pour la session. Il y a en effet des jurés qui sont absents (ils n'habitent plus le département, sont en mission à l'étranger...). Le président demande aux jurés de la salle qui veulent être dispensés, de fournir une justification. Suspension de séance : la cour se réunit pour examiner les demandes de dispense et dresser la liste définitive pour la session.

Au retour, l'huissier clame : « La Cour ! ». Tout le monde se lève. Nous voilà déjà dans le bain ! La nouvelle liste des jurés est annoncée. Le nombre minimum de jurés nécessaire à la session (23) étant suffisante les 12 jurés « suppléants », ils sont tous de Quimper, sont remerciés et quittent la salle. La première matinée est consacrée à la formation : un film sur la cour d'assises nous est présenté. Discussions, questions diverses, informations...

On nous informe qu'il est prévu des indemnités de session, des frais de déplacements et une compensation pour les pertes de salaire. Voilà tout est prêt. Rendez-vous est pris pour le lendemain matin.

A 8h 45 tout le monde est là ! Tension maximum ! C'est la première affaire !... Qui sera tiré au sort ?... On espère tous passer au travers dans le fond. Le moment est venu de faire l'appel. Les jurés entrent un par un dans la salle d'audience. Les avocats arrivent. Ceux de la partie civile se placent du côté droit. Les avocats de la défense sont sur la gauche avec la personne qu'ils doivent défendre. L'avocat général (le parquet) se place à droite avec une pile de dossiers. La personne accusée est dans son box, entourée de policiers.

Le président entre par le devant de la salle suivi de ses assesseurs. L'huissier clame : « La cour ! ». Tout le monde se lève. Le président annonce l'ouverture de l'audience et demande à tous de s'asseoir. Il demande ensuite au prévenu de confirmer son identité et s'il n'a pas de remarque particulière à faire concernant la liste des jurés dont il a pu prendre connaissance. Le greffier fait ensuite l'appel des jurés et place une boule avec le nom du juré dans un récipient. Le président annonce qu'il va être procédé à un tirage au sort de 9 jurés et précise ensuite le nombre de jurés supplémentaires en fonction de la demande du parquet. Un juré peut être récusé sans motif par l'une ou l'autre partie, dans ce cas un autre tirage est effectué. Le premier juré désigné est nommé « premier juré ».

L'huissier désigne à chacun sa place autour du président et de la cour. Le président lit ensuite le serment des jurés qui se lèvent chacun à leur tour et, levant la main, droite disent : « Je le jure ! ». (Les jurés non-désignés peuvent rester assister aux audiences même à huis-clos. Ils peuvent vaquer à leurs occupations et même retourner au travail s'ils le désirent, mais il n'y a aucune obligation.) L'affaire en cours peut maintenant commencer.

Le greffier lit l'acte d'accusation. Les jurés n'ont pas accès au dossier. L'instruction est orale. Ils doivent donc rester particulièrement attentifs souvent très longtemps. Il ne faut pas s'endormir. L'inattention avérée ou l'endormissement peuvent être des causes de cassation de

part l'impression de "changer de planète".

Ensuite, nous écoutons les différentes plaidoiries des avocats de la partie civile qui sont suivies par le réquisitoire de Monsieur l'Avocat Général et les plaidoiries des avocats de la défense. La cour et les 9 jurés (les jurés supplémentaires ne participent pas) se réunissent dans la chambre des délibérations. Cette pièce est fermée et gardée par le service d'ordre. Nul ne peut entrer ou sortir. Il s'agit maintenant d'exprimer par un vote à bulletin secret l'acquittement ou la culpabilité de l'accusé « en son âme et conscience ». Huit voix sur 12 sont nécessaires pour déclarer l'accusé coupable. Un bulletin blanc est favorable à l'accusé. C'est un moment très difficile, car de notre décision dépendra le cours de la vie de l'accusé et sans doute de plusieurs personnes impliquées directement ou indirectement dans l'affaire. Avant le vote, un tour de table permet à chacun de s'exprimer et de confronter ses idées.

Si l'accusé est déclaré coupable, il faut ensuite déterminer la peine. Ici encore, on fait appel à l'appréciation de chacun. Il est évident que ce n'est pas facile. Il faut tenir compte de la gravité des faits, des limites posées par la loi, des chances d'insertion, une fois la peine accomplie... En votre âme et conscience...

Après les délibérations, l'audience publique reprend. La cour et les jurés retournent dans la salle d'audience. Le président donne lecture des réponses faites aux différentes questions et prononce le verdict. Depuis 2001, l'accusé reconnu coupable peut faire appel et être jugé par une autre juridiction.

La séance est levée. Demain une autre affaire sera jugée. La session d'assises dure en moyenne deux semaines et est amenée à juger plusieurs affaires plus ou moins longues. Pour chaque affaire un nouveau tirage au sort permet de mettre en place un nouveau jury. Les jurés d'une session ne seront plus désignés pendant cinq ans.

C'est une expérience que l'on doit connaître un jour. Je pense qu'elle permet de relativiser bien des choses, de comprendre aussi combien certaines personnes peuvent être en souffrance, d'éviter les jugements hâtifs du style de ceux clamés « au café du commerce ». On se sent certainement plus humble.

TÉMOIGNAGE

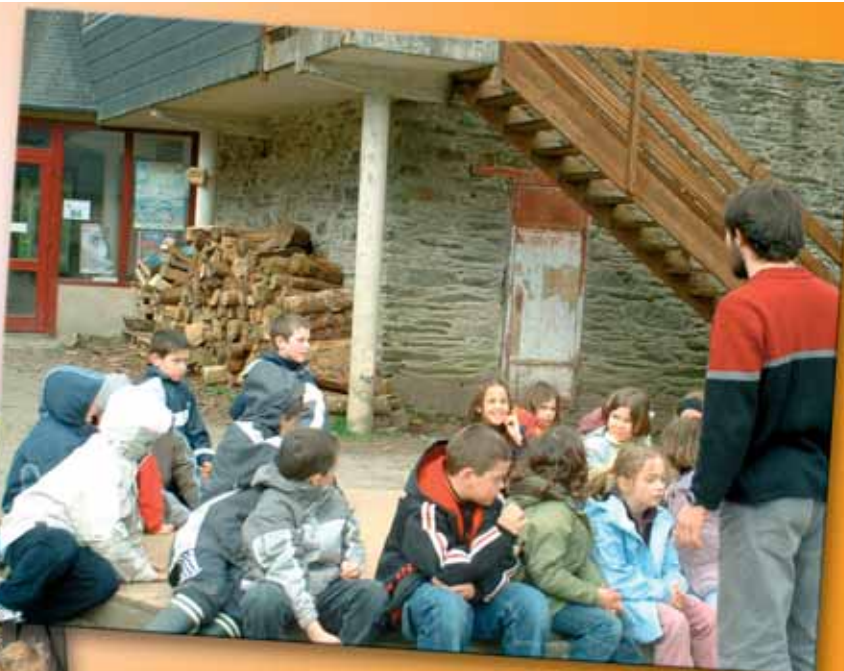
Etre juré d'Assises
ça n'arrive pas qu'aux
autres... La preuve

l'arrêt de la cour. Les jurés peuvent parler de l'affaire entre-eux mais pas avec d'autres personnes. Ils peuvent poser des questions aux témoins, à l'accusé, aux plaignants. Il est aussi recommandé de prendre des notes au cours du procès. Les informations sont souvent très techniques (experts). Ce n'est pas simple. Le plus dur ici est de pouvoir capter le maximum de détails et aussi d'observer toutes ces personnes qui défilent à la barre et qui sont obligées de répondre à un flot de questions. De plus, ces témoins sont-ils crédibles ? Tout est basé sur la parole des uns et des autres. Problème de la vérité et du mensonge... Il faut rester impassible devant le récit de faits souvent complexes, sordides où on a vraiment l'impression de « toucher le fond ». Ce sont des moments difficiles, où le désarroi, l'émotion, l'écœurement sont monnaie courante. Cependant il faut essayer de cerner au mieux la personnalité de l'accusé, car pour juger un homme il faut le connaître. Il est nécessaire aussi d'être impartial et bien faire le tri des éléments qui sont contre l'accusé et ceux qui lui sont favorables. Attention aux jugements de type « s'il est là c'est qu'il a fait quelque chose !... ». L'accusé est toujours présumé innocent et le doute doit lui profiter. Les audiences se succèdent, entrecoupées de quelques pauses... Le soir en rentrant, on a quelque

Exceptionnellement, en cette année scolaire
2005/2006, 100% des élèves
ont vécu un séjour de découverte
avec leur enseignant



Les CE1 et les CE2 ont séjourné
les 5, 6 et 7 avril 2006 au centre de classes vertes de Brasparts.
Ils y ont appris la forêt et les animaux qu'on y trouve. Il est déjà
exceptionnel, aux dires des animateurs professionnels,
de trouver un bois de cerf... Et bien, nos plozévétiens dégourdis
en ont trouvé deux, à deux endroits différents de la forêt,
dans la même journée !!! Ne sont-ils pas exceptionnels,
eux aussi ?



Les CP se sont rendus à Lopérhet, au centre de classes
vertes, les 7, 8 et 9 novembre 2005 (ils étaient accompagnés
par les grandes sections de maternelle).
Ils ont étudié les ruisseaux, les rivières, les mares et les animaux
qui les habitent, ainsi que les écosystèmes qui s'y rattachent.
Ils ont aussi appris à devenir des grands, loin de maman
et de papa !

Quand LES ELEVES DU PRIMAIRE partent à la découverte



Quant aux CM1 et CM2
ils se sont rendus au Centre Nautique
de Léchiagat, les 9, 10 et 11 mai.
Ils y ont découvert l'estran et tous
les étranges animaux qui le peuplent ;
ils y ont appris à diriger un bateau
à moteur ; ils ont visité le magnifique
musée Haliotika et sont revenus
de Léchiagat tout bronzés car il y a fait
très beau durant ces 3 journées.

*Grand merci de la part de tous ces enfants
à la municipalité et à l'Amicale Laïque
de Plozévet sans lesquelles ces séjours
n'auraient pas pu se faire.*

Aide à la famille

*A certains moments de la vie
il faut savoir se faire aider...*



En quelles occasions ?

Naissance, maladie, fatigue, accident, hospitalisation, décès... L'aide à domicile aux familles, c'est le coup de main nécessaire pour permettre à la mère de famille de se reposer, en lui confiant les tâches ménagères : entretien de la maison, du linge, cuisine ...

Intervenir efficacement dans une famille ne s'improvise pas : c'est un métier.

L'aide à la vie quotidienne est assurée aujourd'hui par l'Auxiliaire de vie sociale ou par un emploi familial que l'ADMR peut mettre à la disposition des familles.

Le soutien au plan matériel et psychologique : c'est une intervention de travail social assurée par une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF).

Diplômée d'Etat, elle est une présence et un soutien pour toute la famille

Vous pouvez lui confier votre maison, vos enfants, elle assurera toutes les tâches nécessaires au maintien de la vie quotidienne et sera auprès de vos enfants une présence rassurante et responsable dans les moments difficiles.

Elle saura également vous conseiller utilement, vous accompagner dans vos démarches et formalités administratives, l'accès aux droits

Elle permet de maintenir l'équilibre de la famille en s'adaptant à chacune et en respectant les manières d'être et de faire de celle-ci.

Elle est également là pour apporter un soutien moral, affectif et redonner de l'optimisme à tous.

Quand et pour combien de temps ?

Cette intervention ne peut être que temporaire. Pour quelques heures, une demi-journée ou une journée entière. Vous pouvez bénéficier entre 50 et 250 heures suivant le motif de l'intervention et après accord de votre Caisse

Existe-t-il des aides financières ?

Sous certaines conditions de ressources (quotient familial) et suivant le motif de l'intervention, celle-ci peut être prise en charge partiellement par les : Caisses d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Protection Maternelle et Infantile, Mutualité Sociale Agricole, ASA, Mutuelles, Comités d'entreprise... L'ADMR effectue avec vous toutes les formalités nécessaires à l'obtention d'une prise en charge financière.

Pouvez-vous bénéficier d'avantages fiscaux ?

Une réduction d'impôt égale à 50 % de la dépense engagée est possible dans la limite d'un plafond fixé annuellement.

Qui contacter ?

Les bénévoles de l'ADMR répondent à tous vos appels. Créer un lien efficace et chaleureux : c'est la volonté commune et quotidienne des femmes et des hommes de l'ADMR.

Annie Saliou, Secrétaire - Communauté des Communes
Pouldreuzic - 02 98 54 38 43

Guy Guérault, Président de l'association locale - 02 98 91 42 21



Bénévoles et professionnels réunis pour créer un lien efficace et chaleureux.

Un colloque sur Plozévet au Japon



Il y a quelques années, j'avais rencontré Masahiro Ogino.

Ce professeur d'anthropologie à l'université Kwansei Gakuin de Nishinomiya, travaillant sur les pratiques de conservation patrimoniale au Japon et en Europe, me questionna sur ce qu'était devenu Plozévet depuis les grandes enquêtes des années soixante.

Souhaitant faire venir Edgar Morin pour une conférence dans son université, il me demanda d'être son intermédiaire auprès de lui. Deux ans plus tard, de passage à Paris, je revis Masahiro.

Au cours de l'entretien, il me fit part de son intention : organiser un séminaire sur les enquêtes de Plozévet. Etonnement : pourquoi ces universitaires japonais s'intéressaient-ils à la commune.

En fait, j'ai appris que le livre d'Edgar Morin traduit en langue nippone, "Commune en France, la métamorphose de Plozévet", avait été très apprécié par ces confrères.

Mieux, ce que j'ai découvert lors de notre séjour au Japon, sa lecture avait éveillé la vocation de certains de ces chercheurs ! Toujours est-il que l'idée de séminaire devint celle d'un colloque, colloque auquel j'ai demandé à Masahiro Ogino d'inviter un habitant de la commune, celui-ci devant faire le point sur les rapports entre habitants et chercheurs, entre enquêtés et enquêteurs.

Edgar Morin ne pouvant se déplacer, c'est donc avec Jean-Claude Stourm que je fis le voyage dans l'empire du soleil levant.



Difficile

de rendre compte de ces quatre jours tellement nous sommes allés de surprises en surprises, de découvertes en découvertes, de questions en questions, abordant une civilisation d'une grande modernité et technicité, mais toujours modelée par une forte tradition et empreinte d'une grande civilité.

Nous sommes loin des clichés qui sont véhiculés en France sur ce pays, avec ses scènes de métros surchargés, ses foules moutonnières ou ses visages asiatiques énigmatiques.

Réseau de transports en commun dense et efficace, propreté et tranquillité des rues, calme et politesse des habitants d'Osaka, ville de 2 600 000 habitants, tout cela contraste avec la fébrilité de Paris.

→ Un colloque sur Plozévet au Japon



Accueillis

de façon unique, si deux jours furent consacrés au travail, deux autres journées furent bien remplies par un tourisme culturel du plus haut intérêt pour qui s'intéresse aux traditions.

Visite de Nara, première vraie capitale du Japon fondée en 714, avec ses temples et sa grande statue de Bouddha de 16 mètres de haut qui, selon la tradition, mobilisa 370 000 ouvriers métallurgistes de 749 à 752.

Visite de Kyoto et de son quartier des geishas, ces symboles de la tradition et de l'art japonais : devenir geisha, c'est entrer en religion, dans un ordre millénaire aux règles aussi rigides qu'implacables.

Une geisha doit savoir maîtriser le chant, la danse et un instrument de musique, pour pouvoir divertir les hôtes.

Puis passage dans un temple monastique perdu au sommet d'une montagne couverte de cyprès. Le visiteur se déchausse avant d'entrer, et il ne manque pas d'allumer un bâton d'encens. Certains joignent les mains et prient le Bouddha.



Et le colloque !

Une première journée de préparation. Puis, le 25 septembre, trois conférences et un débat. En l'absence d'Edgar Morin, il débuta par la projection d'une interview où je l'avais filmé parlant des circonstances de son enquête à Plozévet.

Ce DVD sera consultable à la médiathèque de Plozévet. Puis après un rappel des

méthodes d'enquête dans les années soixante et les exposés de deux chercheurs japonais, la discussion s'engagea sur différents points, notamment sur une comparaison des méthodes de travail. Enfin, la journée fut conclue par un dialogue avec Masahiro Ogino, Jean-Claude Stourm et moi sur les problèmes relatifs aux rapports entre enquêteurs et enquêtés.

Nous avons quitté nos hôtes japonais pleins de nostalgie, espérant les revoir en terre bigoudène dont ils ont pu apprécier les paysages grâce à un diaporama fait par l'AOCF et goûter la gastronomie.

Madame Ginette Hénaff avait fait parvenir des produits de sa maison, produits dégustés avec un cidre des cidreries Raison. Que la maison Hénaff soit officiellement remerciée pour ce geste qui toucha nos amis japonais.

Bernard Paillard,
Directeur de recherche au CNRS



Aidez-nous à protéger le gravelot à collier interrompu !



Cet oiseau était encore un hôte commun de nos plages et cordons de galets il y a une dizaine d'années. Les derniers recensements font état d'une chute catastrophique des effectifs. La plage de Gourinet et ses abords constituent le dernier bastion de cette espèce dans le pays bigouden.



C'est un limicole de petite taille (16 cm pour 30 à 40 grammes) au plumage blanc et sable rehaussé de deux tâches noires sur les côtés de la poitrine chez le mâle ainsi qu'une calotte rousse. Il se déplace sur la plage à la façon d'un petit jouet mécanique pour rechercher les insectes dont il se nourrit.

Il fréquente nos rivages entre les mois d'avril et septembre pour se reproduire et passe l'hiver dans les grands deltas du sud de l'Europe (delta de l'Ebre en Espagne, Camargue,...).

Un haut de plage pour nicher

Il choisit pour s'installer un haut de plage ou un cordon de galets, le plus souvent à proximité d'une lagune. Deux ou trois œufs sont déposés à même le sable les rendant particulièrement vulnérables.

Promeneurs, chiens non tenus en laisse et personnes venant profiter de la plage sont autant de sources de dérangement pouvant compromettre de façon irréparable la réussite d'une nichée.

Les poussins, pourtant nidifuges, sont aussi très sensibles à la fréquentation des chiens. En cas de dérangement, ils choisissent systématiquement de se tapir au sol.

Le gravelot à collier interrompu, une espèce à surveiller au niveau régional

Rare en France et en déclin au niveau européen, à l'échelle régionale, ses effectifs ont diminué du tiers entre 1984 et 1996 (291 à 193 couples). En baie

d'Audierne, la population est passée de 77-82 couples en 1977 à 35 couples en 1996 (Bargain et Henry).

Un recensement effectué cette année n'a fait que confirmer la tendance avec, au mieux, une vingtaine de couples (L.Mary).

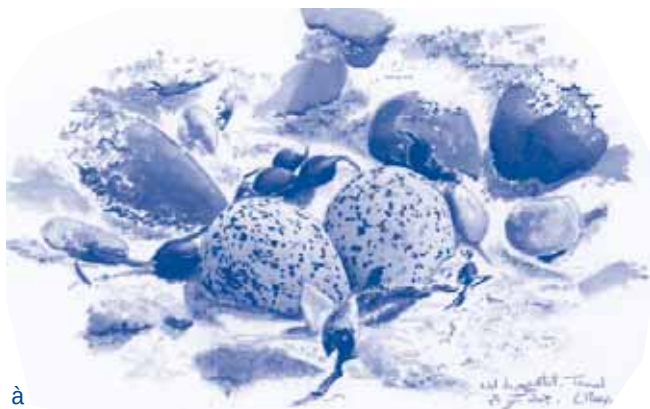
La fréquentation grandissante du sud de la baie entraîne un retrait de la majorité des oiseaux vers le nord de la zone favorable, notamment de part et d'autre de la plage de Gourinet.

Seul ce secteur, totalisant une dizaine de couples nicheurs, a permis une reproduction efficace de l'espèce. Cette plage joue donc un rôle essentiel pour la conservation de cet oiseau dans le sud Finistère.

Connaître pour mieux protéger

L'association Bretagne vivante, avec les communes de Plouzévet et de Pouldreuzic a mis en place dès cette année des panneaux de sensibilisation sur le site afin d'informer les usagers et de les inciter à tenir leur chiens en laisse sur la plage fréquentée par l'espèce. Un animateur bénévole a été présent sur le site pendant les mois de mai et juin.

Laurent Mary



Safari nocturne dans la campagne Plozévétienne...

En ce mercredi 1er mars, Michel, le président de la Chasse Plozévétienne nous avait donné rendez-vous près de la chapelle de San Démet à 20h30... Il ne faisait pas très chaud. «Nous allons compter les lièvres» nous avait-il dit, mais sans plus ! Devait-on s'équiper de bottes ? Le faisait-on à pied, en voiture ? Nous ignorions tout sur ce fameux comptage.



Nous voilà donc à attendre avec Jean-Claude et Philippe, membres de la société « La Vallée ». A l'heure dite, des phares dans la nuit, petit attroupement près de la chapelle. Ambiance feutrée... A la lueur de lampes torches, on ne reconnaît pas tout le monde... Cependant, l'affaire semble bien rodée. Nous remarquons que chacun connaît son rôle. Nous sommes invités à nous installer dans la voiture de Florent, technicien assermenté de la fédération des chasseurs. Près de lui, Michel avec ses feuilles de comptage. À l'arrière du véhicule spécialement équipé, les guetteurs s'installent. Debout et surélevés, Youen et Jean-René, vêtus comme des esquimaux, prennent position.

Aujourd'hui, ce n'est pas un fusil qu'ils ont entre les mains mais chacun un puissant et impressionnant projecteur. Nous sommes prêts. Derrière nous se positionne un 4X4. Nous voilà partis. Température en moins, on se croirait presque à un safari africain ! Dès les premiers hectomètres, tout nous est clairement expliqué. Nous apprenons par exemple ce que sont les IKA (indices kilométriques d'abondance). Le nombre de lièvres comptabilisés est divisé par le nombre de kilomètres parcourus, cela donne un indice kilométrique que l'on compare sur des périodes de plu-

sieurs années. Nous voilà partis pour une ballade nocturne inhabituelle. C'est évidemment du Plozévet, tel que nous ne l'avions jamais vu... San Démet, Ty long, Kervinou, Lestrouguy, Kersuot, Pouldu, Kerguinaou, Scantourec, etc... puis retour au point de départ en longeant la côte. 18 km sont ainsi parcourus, toujours le même circuit depuis

La carte d'identité du lièvre

Nom : Lépus Leporis

La famille : La hase, le bouquin, le levraut

Vitesse : il peut atteindre les 70 km/h

Adulte, il pèse entre 4 et 6 kg

Le corps mesure environ 52 à 60 cm

Les oreilles : 10 cm

Les pieds postérieurs : 12 à 15 cm

La queue : 10 cm

Sa couleur : gris, roux

La pointe des oreilles : noire

14 ans, nous explique Michel. Nous sommes frigorifiés mais le spectacle est magnifique. Lièvres, lapins, blaireaux, vanneaux, perdrix, renards, rapaces en pleine chasse... De temps en temps, une petite faveur pour les « touristes » que nous sommes, Florent demande à ses guetteurs un «arrêt sur image» pour que nous puissions encore mieux profiter du spectacle... Il nous passe même ses jumelles à infrarouge... Le lièvre se laisse observer... Sous le faisceau des projecteurs, ses yeux apparaissent d'un rouge vif. Mais le lièvre semble peu effrayé par une telle intrusion: soit il ne réagit pas du tout, soit il s'éloigne nonchalamment pour retourner à l'obscurité. Un comportement qui contraste avec celui d'autres animaux.

L'opération consiste à parcourir 2 fois le même itinéraire en sens inverse, de nuit et en voiture, en éclairant de chaque côté pour observer les lièvres en train de se nourrir. Ici,

pas question de tricher. Il s'agit de comptabiliser les espèces (surtout les lièvres bien sûr). Un doute, le véhicule s'arrête, Michel à la lueur des projecteurs qui éclairent jusqu'à 400 m, court pour vérifier les informations des guetteurs, Florent monte sur le toit du véhicule et vérifie également avec ses jumelles à infrarouge...

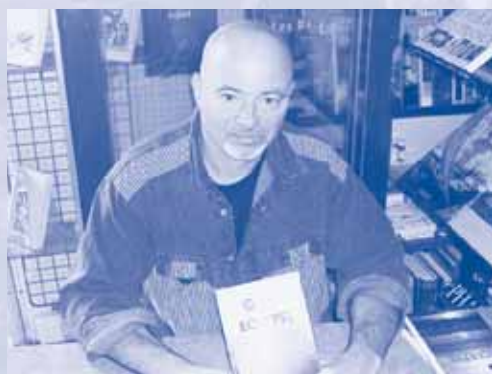
Sur les routes départementales, les voies communales et les chemins de remembrement... près des maisons et villages... nous pensons que notre petite caravane a dû en intriguer plus d'un. D'aucuns ont peut-être cru apercevoir dans la soirée du 1er mars non pas à un OVNI, mais plutôt à un ORNI (objet rampant non identifié). Ce petit article nous permet de les rassurer.

Nous ne vous livrerons pas ici le résultat arithmétique de cette drôle d'escapade (si vous voulez en savoir plus, nos amis des sociétés de chasse se tiennent à votre disposition). Ce que nous en retiendrons, c'est bien évidemment la découverte de toute cette vie nocturne des animaux mais aussi et surtout l'évolution du comportement de ceux qui pratiquent la chasse. Nous qui n'avons jamais été chasseurs, nous pouvons vous assurer que nos accompagnateurs d'un soir nous ont démontré qu'ils étaient tout, sauf des « viandards ». Merci à eux de nous avoir offert cette soirée oh combien originale. Nous pourrions dire que nous avons participé en quelque sorte à une battue, mais à une battue « à blanc » !

Pierrot Bosser et Rémy Strullu, adjoints au maire



Le Plozévetien Patrick MOOR récidive...



Devetland est un minuscule village du Cap Sizun qui n'existe pas sur la carte, bien qu'il soit situé à côté de Beuzec. C'est un village qui abrite une quinzaine d'habitants coupés du monde et repliés sur eux-mêmes, après le passage du cyclone Floyd en octobre 1987. Ces habitants accueilleront un facteur très étrange et découvriront le monde réel qui les entoure, douze ans plus tard, lors de l'éclipse de 1999...

Sous le pseudonyme de Patrick MOOR, Patrick BANICQ avait publié un roman, "Les reflets du miroir", en 2004. C'est avec ce résumé de quatrième page de couverture qu'il propose une séance de dédicaces le 22 juillet de 10h30 à midi, à la médiathèque Pierre Trépos, pour la parution de son dernier roman "Eclypse". Le livre est disponible au magasin de presse de Plozévet.

A la lecture de la première page, le lecteur sera conduit vers un monde qui lui est familier, car il ressemble à n'importe quel coin de Bretagne, mais il sera aussi transporté vers un monde bien étrange et bien moins familier. Dès la pre-

mière page, le lecteur se trouve au cœur d'un village noyé sous une pluie automnale, dans un village où des habitants entendent un train entrer dans une gare, avec la sonnerie qui précède son arrivée, avant les crissements des roues de fer qui freinent sur les rails. Aucun haut-parleur ne crache la provenance de ce train. C'est normal, car il n'y pas de gare dans ce village. Un homme étrange et vêtu de noir remonte les rues enveloppées d'une lumière crépusculaire. Il s'arrête devant une maison, ouvre le vieux portail et la porte d'entrée et s'engouffre dans son nouveau domicile qui n'est meublé que d'une chaise et d'une table. C'est tout. Et ça lui est largement suffisant en attendant l'éclipse.

Un nouveau village, le « Hameau des Saules »

Le secteur Est de l'agglomération continue de s'activer. Après l'Avel-Dro, l'Espace Pierre Trépos, la nouvelle grande surface, voici maintenant que sortent de terre les nouvelles résidences du « Hameau des Saules ».

Ce projet était important pour notre commune. Les demandes d'accèsion à la propriété qui se sont exprimées ont été immédiates et dynamiques. On peut dire aujourd'hui que la quasi-totalité des lots est attribuée (sous réserve toutefois que les candidats confirment leur option par un acte notarié).

A l'heure où nous écrivons ces lignes, près d'une douzaine de permis de construire a été accordée ou sur le point de l'être. Six constructions sont déjà bien avancées...



Il y a quelques mois c'était un pré...



Aujourd'hui une nouvelle route et les premières habitations

D'autres vont suivre rapidement.

Ce nouveau village sera constitué majoritairement de résidences principales et de quelques résidences à usage locatif à l'année. Ceci devrait correspondre approximativement à une quarantaine de personnes (dont le tiers d'enfants).

Proche des commerces, des écoles, du collège, de l'Espace Pierre Trépos, de l'Avel-Dro... la campagne à quelques dizaines de mètres avec un accès immédiat à « la ligne » pour de superbes promenades... la mer à quelques encablures. Assurément un bon investissement pour les futurs résidents auxquels nous souhaitons la bienvenue.

Chez les pompiers

Récemment, un bilan 2005 des interventions au centre d'incendie et de secours de Plouzévet était dressé par André Le Floc'h, chef du corps des 20 sapeurs-pompiers volontaires en présence des élus plouzévétiques et du lieutenant Bello représentant le SDIS et le centre du Cap-Sizun.

113 sorties ont été enregistrées en 2005 soit 40 de moins qu'en 2004. Cette baisse des interventions est à relativiser. En effet, si les sorties pour la destruction de nids de guêpes sont en forte baisse, celles concernant des accidents et les incendies sont en forte hausse.

2005 a aussi vu un renouvellement dans le parc automobile : un nouveau FPT (fourgon pompe tonne) et un CCGC (camion-citerne grande contenance). L'arrivée de ces nouveaux véhicules n'a pas été vécue comme un cadeau, mais bel et bien comme une juste amélioration des outils de travail.

Récupérateur d'eau pluviale

Le syndicat intercommunal des eaux de Saint Ronan (communes de Plouzévet, Plovan, Pouldreuzic et Tréogat) propose aux habitants qui le désirent de les aider à se procurer un récupérateur d'eau pluviale.

Les personnes intéressées doivent se présenter à la mairie, munies de leurs dernières factures d'eau. Un bon d'achat à utiliser avant le 31 décembre 2006 leur sera remis.

Il neigeait sur Plouzévet

L'Eglise, qui s'apprête bientôt à recevoir ses fidèles, n'en revenait pas...

La Place Henri Normant non plus... Gwénaëlle est sortie de l'Office de Tourisme pour vous offrir ces quelques cartes postales hivernales.



Forum des associations du 2 septembre

Le lundi 15 mai 2006, Rémy Strullu, adjoint à la vie associative a réuni les différentes associations à la salle Avel Dro, ceci pour préparer le forum des associations qui se tiendra le samedi 2 septembre 2006 dans cette même salle.

Une quarantaine d'entre elles a répondu favorablement. Cette journée permettra à chaque groupe de présenter ses activités aux visiteurs et aussi aux membres des autres associations et de mieux se connaître. Juste la rue à traverser

pour rejoindre l'espace Pierre Trépos avec sa médiathèque et découvrir dans un magnifique environnement de nouveaux livres, BD, DVD... Il est prévu que cette journée se termine par la remise de la médaille de la jeunesse et des sports

à Bruno Ladan qui, patiemment, a formé de nombreux judokas au club de judo de Plozévet.

Les horaires de ce forum :
10h30 à 12h30
et 14h à 17h

Cérémonie du 8-Mai : trois médaillés



Après la lecture des textes appelant à la paix et au "Plus jamais ça !", des médailles ont été remises à trois Plozévétiens.

Croix du combattant pour Alain Bosser, adjudant-chef honoraire qui, à 18 ans, s'est engagé volontairement dans l'armée de l'Air. Ce mécanicien, naviguant sur hélicoptère, a participé à de nombreuses opérations dont plusieurs au Tchad.

Michel Lhomme a reçu la décoration de la Croix du combattant. Appelé du contingent, il s'est retrouvé en décembre 1956 en Algérie où il a participé à la construction d'une école et d'un dispensaire. Albert Lucas a reçu, quant à lui, l'insigne de porte-drapeau suppléant de l'UNC.

Ramassage des encombrants

La commune organise tous les 1er mercredis du mois un ramassage d'encombrants par les services techniques.

Ce service nécessite une inscription préalable en Mairie (Tél 02 98 91 30 10). Seuls sont pris en charge les objets tels que congélateurs, réfrigérateurs, canapés, gros mobilier, clairement identifiés et déposés devant chez soi.

En aucun cas, les services techniques ne sont habilités à ramasser un "vide-grenier". Si tel était le cas, le ramassage ne se ferait pas par les services techniques, car il revient aux propriétaires de faire le tri.

Il est demandé à chacun de respecter les consignes pour la bonne continuité du service.

Des activités proposées cet été par l'ULAMIR

● Mini séjours "sports et découverte" pour les 8/12 ans
Du 24 au 28 juillet à Poullan-sur-mer (hébergement sous tentes).
Activités sportives et de découverte : équitation, jeu de piste autour du petit patrimoine local, une journée surf (initiation), sortie au parc de loisirs, une nuit à la belle étoile...

● Mini séjours "sports et arts plastiques" pour les 8/12 ans
Du 31 juillet au 4 août à Poullan-sur-mer (hébergement sous tentes).
Activités sportives et de création : une journée surf (initiation), nettoyage de plage, et fabrication d'une créature marine, modelage...

Un programme d'activités détaillées pour les 8/12 ans et les 12/17 ans est à votre disposition en mairie ou auprès de l'ULAMIR au 02 98 74 27 71.

Accueil des nouveaux Plozévétiens et des bébés de l'année

Depuis maintenant quelques années, c'est devenu une habitude au début de l'été, la municipalité de Plozévet, est heureuse d'accueillir les nouveaux. Soucieuse d'établir des relations de proximité avec tous les habitants de Plozévet, elle veut faire de cette rencontre un moment de franche convivialité. Parmi les nouveaux Plozévétiens, sont invités également les plus jeunes de nos concitoyens, les bébés ! Cette sympathique rencontre se déroulera à la mairie, le dimanche 9 juillet à partir de 10h30 et se fera autour d'un verre (ou d'un biberon) de l'amitié.

Plozévet et son passé lointain

La région de Plozévet semble avoir été parcourue par les hommes il y a de nombreux millénaires comme l'attestent les fouilles archéologiques entreprises dans la commune voisine de Plouhinec. Les datations des vestiges remonteraient à environ 500 000 ans. Il n'a pas été retrouvé, à ce jour, à Plozévet de vestiges de cette époque. Les traces les plus anciennes datent de l'époque mégalithique : quelques menhirs bien modestes, quelques tumulus maintenant difficiles à localiser car envahis de broussailles et de ronces. Ceux-ci ont fait l'objet de fouilles de 1882 à 1888 par M. Paul Du Chatellier.



Paul DU CHATELLIER

(1833-1911), fils de l'historien Armand Maufrais du Chatellier, fut peintre de marine et archéologue. Il mena de nombreuses fouilles préhistoriques en Bretagne, rédigea une remarquable synthèse sur la préhistoire du Finistère et constitua le premier Musée Préhistorique de Bretagne en son manoir de Kernuz à Pont-l'Abbé. Cette "Collection du Chatellier", contenant les objets trouvés à Plozévet, fut acquise en 1924 par le Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye où elle se trouve maintenant dans les réserves. Quelques mégalithes ont été transférés au Musée de la préhistoire de Penmarch.

Les vestiges qu'il a trouvés sont cités dans son livre "Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère. Inventaire des monuments de ce département, des temps préhistoriques à la fin de l'occupation romaine" publié à Rennes en 1907 (pages 281 à 283) et repris en partie dans la notice sur la Paroisse de Plozévet datant de 1941 rédigée par le chanoine Pérennes.

Extrait du livre de Paul DU CHATELLIER de 1907 concernant l'inventaire archéologique de Plozévet (les menhirs ne sont pas repris ici, ils pourront faire l'objet d'une publication ultérieure).

- Au Penquer allée couverte de 4,5 m de long sur 2,10 m de large au Nord aux issues du village. Fouillé en 1882 elle nous a donné un beau vase caliciforme, un poignard en bronze, deux haches en pierre polie, une pointe de flèche en silex, un grattoir en silex, un bouton en os, une plaque percée de 4 trous et des pendeloques en pierre polie. Chambres mégalithiques à ciel ouvert explorées près le moulin à vent entre le bourg et la mer au Sud.
- A 3 Km au Nord-est du bourg sur les terres du village de Kervern à 400 m au Nord de la route de Plozévet à Landudec en face de la borne n° 18 sont 3 tumulus. Fouillés en 1882, le plus grand de 30 mètres de diamètre a donné une sépulture intérieure formée d'une enceinte en pierre brute en forme de fer à cheval au milieu de laquelle était un cercueil fait d'un tronc d'arbre creusé à l'intérieur duquel était un squelette ayant près de la tête un vase en argile à une anse curieusement orné de chevrons et d'encoches faites avec l'extrémité d'un morceau de bois taillé un peu en pointe.
- A Kerzénél tumulus dans un bois de pins maritimes entre le village et la Trinité.
- A Kermenguy à 3 Km au Nord-est du bourg tumulus fouillé à l'aide d'une grande excavation faite au centre.
- A Kérongar, tumulus et nombreux blocs de quartz alignés.
- Tumulus de Leucar-Kéristin fouillé le 8 juillet 1889 par Burel Michel de Kéristin en Plozévet, le tumulus recouvrait un coffret fait de pierre de champ en terre recouvert de deux dalles à 50 cm de profondeur, largeur de la chambre 80 cm, charbon cendres. Grand vase de 40 cm de diamètre contenant de la terre noire et au fond un bronze fruste de la grandeur d'une pièce de 10 centimes.
- Au bord de la mer au Sud du village de Brempe-Huez, tumulus de 20 mètres de diamètre. Fouillé en 1887, il a donné 3 sépultures en forme de coffres faits de pierres posées de champ en terre, recouvertes de dalles plates sans mobilier. Deux autres tumulus ravagés existaient près de celui-ci.
- Enceinte près de Lessunus à 4 Km au Sud du bourg.

(Nota : Les orientations et les distances données par Paul DU CHATELLIER se sont révélées parfois très approximatives. / Quelques orthographes de lieux ont changé au cours du temps).

Paul Du Chatellier a recensé à Plozévet entre 1882 et 1888 quatre menhirs, trois allées couvertes, deux dolmens, une chambre mégalithique à ciel ouvert, huit tumulus.

Soixante huit objets sont répertoriés ; ils sont 145 en comptant les tessons, fragments et débris. Cette quantité de tessons, fragments et débris est souvent la moisson de l'archéologue car on ne retrouve souvent que ce qui a été mis au rebut.

Les hommes préhistoriques adaptent progressivement leur mode de vie aux transformations de leur environnement. Désormais ils utilisent l'arc qui est une arme adaptée à un milieu boisé grâce à la précision du tir.

L'époque néolithique a dû connaître une activité intense sur le territoire de Plozévet (qui n'était pas alors une commune). Cette époque se définit comme un stade de civilisation marqué par un mode de vie social et économique totalement nouveau. Regroupés en villages, les hommes produisent désormais leur nourriture, inventent le polissage de la pierre, la céramique, élaborent des croyances et des cultes associés au monde agricole naissant.

LES ARMES ET USTENSILES

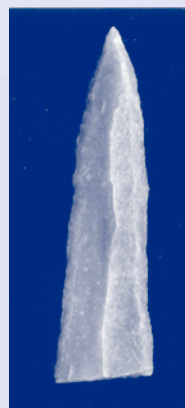
Les datations de ces objets ne sont pas précises car, à l'époque, les archéologues ne disposaient pas des méthodes et des moyens scientifiques actuels.



Poignard en cuivre de l'allée couverte de Penker. Age de bronze (entre 2000 et 1000 ans avant J.C.)



Brassard d'archer de l'allée couverte de Penker. Age de bronze (entre 2000 et 1000 ans avant J.C.).



Fragment de poignard en silex d'une sépulture mégalithique de Penker Néolithique (entre 5000 et 3000 ans avant J.C.)

Brassard d'archer

Le brassard d'archer est à l'époque néolithique une plaquette de pierre, d'os ou plus tard de bronze, que les archers se liaient au poignet pour le protéger du frottement de la corde de l'arc.

Le brassard d'archer trouvé à Penker daté de l'âge de bronze montre que l'arc était utilisé à Plozévet pour se défendre, pour attaquer ou pour chasser.

La poterie au néolithique

Le potier dispose d'une provision de boulettes d'argile. Il les roule en colombins qu'il superpose pour monter son vase (le tour n'est pas encore inventé). Une fois bien lissés et décorés, les vases, toujours fabriqués par petites quantités, sont mis à sécher et cuits. Posés sur



Vase à une anse en céramique du tumulus n° 2 de Kervenn. Age de bronze (entre 2000 et 1000 ans avant J.C.).

le foyer, ils autorisent une cuisson mitonnée car ils sont imperméables et résistants à la chaleur. Ces céramiques vite cassées sont rapidement remplacées.

Il semblerait que les céramiques trouvées à Plozévet proviennent de Plonéour où auraient pu se trouver des générations de potiers. La cuisson des vases se faisait sur le sol, le four étant apparu bien après.

Les datations de ces objets ne sont pas précises car, à l'époque,



Vase campaniforme en céramique de l'allée couverte de Penker. Age de bronze (entre 2000 et 1000 ans avant J.C.) (un vase est dit campaniforme quand il a la forme d'une cloche).

les archéologues ne disposaient pas des méthodes et des moyens scientifiques actuels.

Nous remercions le Musée des Antiquités Nationales de Saint Germain en Laye et les détenteurs d'objets trouvés de nous avoir aimablement fourni quelques clichés d'objets qu'ils possèdent en provenance de Plozévet.

Les trouvailles dans les champs et au détour des chemins

Des hommes ont vécu sur le territoire de la commune de Plozévet pendant des millénaires. Ils y ont laissé bien sûr des traces, probablement des milliers d'objets. Un œil averti peut faire la différence entre un simple caillou et un outil qui a pu être taillé ou poli par l'un de nos lointains ancêtres. Les photos ci-après montrent des objets trouvés sur le territoire de la commune de Plozévet. Il suffit parfois de savoir regarder à ses pieds pour trouver de tels témoignages (une différence de la nature d'un caillou par rapport aux autres peut attirer l'attention).

Les "haches en pierre polie" sont des objets emblématiques du Néolithique et l'identification précise de leur matériau constitutif peut en faire de véritables "traceurs" de l'activité humaine à cette époque, depuis l'exploitation de gîtes privilégiés jusqu'à des diffusions parfois massives et à grande distance. L'affleurement de dolérite situé à Plussulien en Côtes d'Armor a ainsi été identifié comme la source de plusieurs millions d'objets, entre 4200 et 2200 avant J.-C. environ, dont certains, selon l'avis



Lame de hache en dolérite de type A réutilisée et transformée en marteau.



Galet de grès micacé (contenant du mica). Utilisé en pilon.



Hachette en dolérite de type A. Origine de la roche : Plussulien (Côtes d'Armor entre Pontivy et Guingamp)

de M. Michel Le Goffic archéologue départemental, sont arrivés à l'époque jusqu'à Plozévet.

L'association GWAREZ AR GLAD expose dans l'écomusée du four à pain de Kéristenvet des photos concernant le patrimoine préhistorique de Plozévet. Elle accueillera avec reconnaissance tout autre document sur le lointain passé de Plozévet et sur son patrimoine plus récent.

GWAREZ AR GLAD
Arsène YOUINOU



TAL Ar sonerien Auprès des Sonneurs

Mairie de Plozévet / 14 rue Jules Ferry / 29710 Plozévet / Tél. 02 98 91 30 10 / Fax 02 98 91 40 29
 e.mail : Commune.Plozevet@wanadoo.fr - www.plozevet.info

Directeur de la publication : Pierre PLOUZENNEC, Maire
 Responsable de la rédaction : Pierrot BOSSER, Adjoint
 Ont participé à la rédaction : le bureau municipal, la commission communication et les services administratifs de la commune

Crédit photos : Raymond Chimier, La Compagnie du Vent, Roxana Durand, Laurence Prime, Ronan Larvor, Philippe Sandrin, l'Office du Tourisme, le Mondial'Folk, Ollivier Fetter, Jean Diascorn, Jean-Charles Goulo, Bernard Paillard, Laurent Mary, Gwénaëlle Le Coz, Arsène Youinou, Alan Galès, Gérard Gadonna et Pierrot Bosser.

Maquette, Mise en page : id.celt / ze team créatif - Quimper
 Impression : Yann Le Berre Imprimeur - Quimper

état-civil

naissances

20 janvier	Edwin POGEANT
19 février	Célia SCLAMINEC
19 février	Auriel SCLAMINEC
22 février	Lauriane Marie COLIN
6 mars	Sarah Annie MONFORT
5 avril	Méline POIRIER-TREANTON
13 avril	Yaëlle Camille POGEANT
17 avril	Sidi LE CLAIRE
5 mai	Théo LAMOUR
12 mai	Elynn LE REUN
19 mai	Jimmy CHEVRIER
21 mai	Alexann LE BARS
23 mai	Emma LE ROUX TREPOS

mariages

18 février	Yvan LOUCHEUR et Réjane DERVAUX, Stang Ar Hoat
5 mai	Eric BOURDIN et Mari-Solène MOURRAIN, 18 rue de la Trinité
6 mai	Henri BUREL et Murielle COQUET, 1 rue de la Trinité
17 juin	Gwénaël HENAFF et Christelle KEROUREDAN, Kervouéret
24 juin	Nicolas MOREAU et Emilie BOURDON, 95 rue d'Audierne

décès

2 janvier	Jack GUEGUEN, 72 ans
28 janvier	Albert KERLOCH, 85 ans
9 février	Amélie PELLÉ, vve GELLA, 71 ans
11 février	Jocelyne ROY ép. DONNARD, 70 ans
1 mars	Pierre DONNARD, 71 ans
7 mars	Germaine BOURDON vve QUEMENER, 83 ans
7 mars	Pierre BREHONNET, 72 ans
18 mars	Corentin LE GALL, 76 ans
7 avril	Rose LE BRUN vve LE GOFF, à 77 ans
4 avril	Marie Hélène LE REUN vve LETY, 90 ans
15 avril	Marcel LE GALL, 96 ans
4 mai	François BOLZER, 60 ans
5 mai	Anna LE DOUGUET vve MOREAU, 90 ans
12 mai	René LE GALL, 65 ans
18 mai	Giselle LE NER vve HAMON, 81 ans
22 mai	Alain DIOT, 56 ans
23 mai	Germaine VIGOUROUX vve LE GOUILL, 85 ans
3 juin	Marguerite LE LAY vve LIEPPE, 90 ans
8 juin	Sylvie DOIRIN, 38 ans
9 juin	Marcel DADEN, 75 ans
13 juin	Louis KEROUREDAN, 67 ans
26 juin	JEAN-MARIE ernwein, 62 ans
30 juin	Bruno DECLERK, 56 ans

Malheureusement, ce premier semestre 2006 a vu disparaître un certain nombre de personnes qui toutes, bien entendu, laissent un grand vide dans le cœur de leurs proches et qui toutes nous ont émus. Parmi elles, trois "figures" ont particulièrement marqué la vie des Plozévétiens :

Jacky Gueguen et son humour, Président du Comité des fêtes, initiateur de la "Fête des Biniou", devenue aujourd'hui le Mondial'Folk.

Pierre Brehonnet, Chef des pompiers, qui a enchanté les Plozévétiens par sa façon de et sa bonne humeur.

Gisèle Hamon, Directrice de l'école, remarquable d'intelligence et de dévouement. A toutes les familles touchées, nous présentons nos sincères condoléances.